



Fondation  
suisse pour  
paraplégiques

Association des bienfaiteurs

# Rapport annuel 2022

de l'Association des bienfaiteurs de la  
Fondation suisse pour paraplégiques (AdB)



# Vision

## **Un pacte de solidarité indéfectible**

Depuis 1978, l'Association des bienfaiteurs soutient et promeut les efforts de la Fondation suisse pour paraplégiques en faveur des personnes paralysées médullaires. Les fonds constitués par les cotisations des membres représentent la principale base financière du vaste réseau de prestations qu'offre cette œuvre solidaire sans doute unique au monde de la Fondation suisse pour paraplégiques et ses filiales.

En cas de paralysie médullaire consécutive à un accident avec dépendance permanente du fauteuil roulant, les membres reçoivent rapidement et sans autre formalité un montant de soutien unique de 250 000 francs.

Le vaste réseau de prestations du Groupe suisse pour paraplégiques est composé de quatre champs de prestations et garantit le soutien à vie, autant que nécessaire, des paralysé-es médullaires en Suisse.

## **Photo de couverture**

Un moment fort de l'année: la Fondation suisse pour paraplégiques au salon Zuger Messe 2022

Afin d'obtenir une vue d'ensemble des prestations financées par les personnes ayant fait un don et les bienfaitrices et bienfaiteurs, il faut également consulter le rapport annuel 2022 du Groupe suisse pour paraplégiques (GSP), y c. le rapport financier et le rapport de Nonprofit Governance. Ces rapports sont publiés dès le 12 mai 2023 sur <https://report.paraplegie.ch/2022.fr>.

# Sommaire

<b>Message du président</b>	<b>5</b>
<b>Rapport de situation et de performance</b>	<b>6</b>
Objectifs de croissance atteints	6
Des cœurs en Suisse romande	7
Moins de douleurs, un résultat réjouissant côté dons	8
Plus proche de la population	8
17 150 personnes au ParaForum	10
Le Service Center, l'interlocuteur des membres	11
Contacts	11
<b>Nonprofit Governance</b>	<b>12</b>
Principes	12
Objet, structure et buts	12
Comité directeur	13
Organisation interne	14
Rémunérations	14
Gestion des risques	15
Organe de révision	15
Politique d'information	15
Comité directeur	16
Direction Fondation suisse pour paraplégiques	18
<b>Rapport financier</b>	<b>19</b>
Bilan	20
Comptes d'exploitation	21
Flux de trésorerie	22
Variation du capital d'association	23
Notes explicatives concernant les comptes annuels 2022	24
Utilisation du résultat annuel	30
Rapport de l'organe de révision	31

## Impressum

**Rapport annuel 2022  
de l'Association des bienfaiteurs de la  
Fondation suisse pour paraplégiques (AdB)**

### Éditrice

Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse  
pour paraplégiques, Nottwil

### Concept/Rédaction/Réalisation

Fondation suisse pour paraplégiques, Nottwil

### Traduction/Relecture

Fondation pour paraplégiques, Nottwil

Publication en allemand et français.

Seule la version allemande fait foi.

État au 30 mars 2023

## Sigles fréquemment utilisés

GSP Groupe suisse pour paraplégiques

FSP Fondation suisse pour paraplégiques

AdB Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse  
pour paraplégiques

CSP Centre suisse des paraplégiques

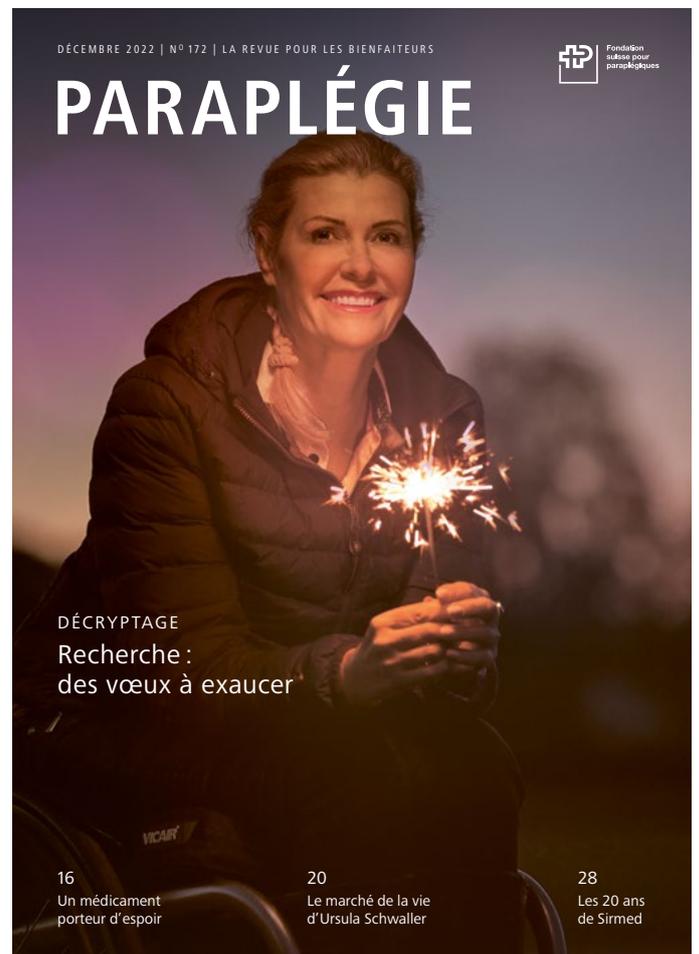
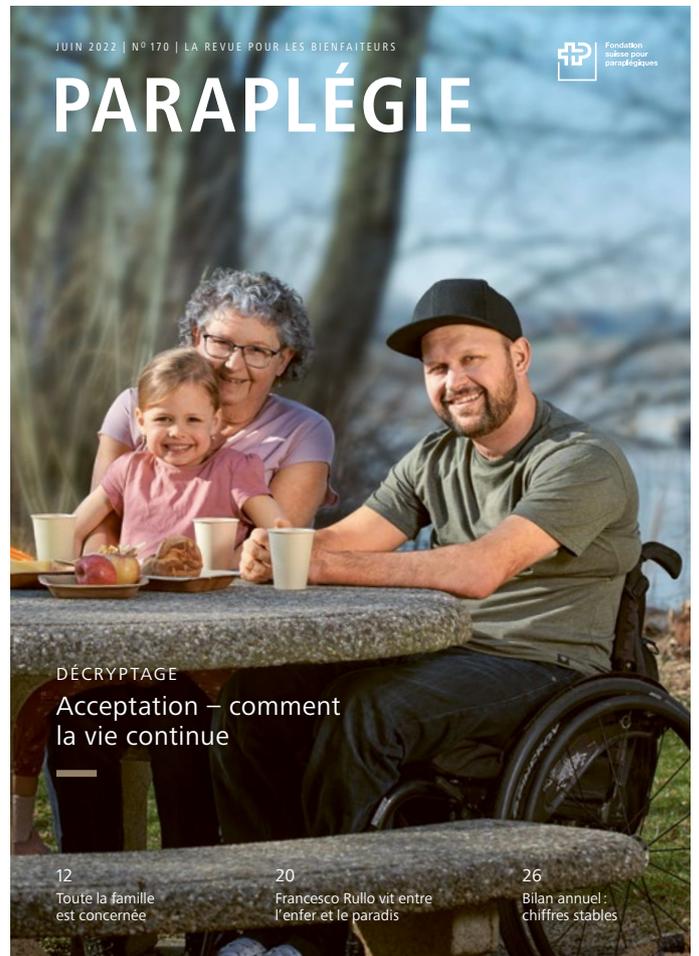
ASP Association suisse des paraplégiques

RSP Recherche suisse pour paraplégiques

HSS Hôtel Sempachersee

GZI Institut Guido A. Zäch

IC Interentreprises



Le magazine pour les membres «Paraplégie» informe quatre fois par an du travail réalisé par la Fondation suisse pour paraplégiques et de l'utilisation des cotisations et dons.

# Message du président

**Chère bienfaitrice, cher bienfaiteur,**

L'exercice 2022 a encore été marqué par des crises. Après deux années de pandémie éprouvantes pour le Groupe suisse pour paraplégiques, il y a eu l'invasion de la Russie en Ukraine au mois de février. Une guerre qui dure toujours et qui influence considérablement la situation économique en Europe et en Suisse.

Grâce à la solidarité de la population suisse, nous avons mis en service début avril avec l'association européenne pour les lésions de la moelle épinière (ESCIF) une safe house à Wolka Cycowska, à la frontière entre la Pologne et l'Ukraine. Les personnes blessées médullaires d'Ukraine en fuite y ont trouvé un refuge. Nous avons reçu des retours très positifs et un grand soutien pour cette forme très efficace d'aide directe, que d'autres fondations et particuliers ont soutenue par des moyens financiers.

La guerre a également déclenché une pénurie énergétique. À Nottwil, nous avons été confrontés à la question du ravitaillement électrique en cas d'urgence. Avec une taskforce dédiée à l'énergie, nous avons abordé systématiquement toutes les optimisations possibles et mesures d'économie pour nous préparer à un hiver difficile. Parallèlement, la confiance des consommateurs en Suisse s'est détériorée pour se retrouver à un niveau bas record.

Malgré ces défis dans une époque difficile, la Fondation suisse pour paraplégiques peut faire une rétrospective positive. Ainsi, nous avons réussi à rester à la hauteur de la confiance de la population envers notre travail en faveur des personnes paralysées médullaires en assurant les fonds nécessaires. Nos excellents résultats en termes de réputation – actuellement dans le cadre de l'enquête Demoscope – soulignent parfaitement cet aspect.

Cela n'est possible que grâce à vous, chère bienfaitrice, cher bienfaiteur, qui supportez le travail de la Fondation suisse pour paraplégiques depuis de nombreuses années. En versant votre cotisation ou faisant un don, vous contribuez à ce que les personnes avec une para ou tétraplégie bénéficient des meilleures conditions possibles à Nottwil pour une rééducation réussie et un suivi à vie.

Au nom de toutes les personnes blessées médullaires, de leurs proches, mais aussi de l'ensemble du personnel hautement motivé, je vous remercie très cordialement de votre soutien et de votre fidélité.

Bien à vous,



Heinz Frei  
Président de l'Association  
des bienfaiteurs de la Fondation suisse  
pour paraplégiques



# Rapport de situation et de performance

L'environnement économique et sociétal en 2022 a été marqué par les effets de la guerre en Ukraine, une détérioration de la confiance des consommateurs en Suisse et des taux d'inflation inouïs depuis une trentaine d'années. Dans ce contexte, la bonne réputation de la Fondation suisse pour paraplégiques (FSP) est un pilier solide pour maintenir la solidarité de la population pour notre engagement en faveur des personnes blessées médullaires.

## Objectifs de croissance atteints

Fin 2022, l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB) comptait 1,89 million de membres répartis sur 1,25 million de foyers. En versant la cotisation ou faisant un don, ils préservent le réseau de prestations de la Fondation suisse pour paraplégiques et nous permettent de répondre aux nouveaux défis. Les affiliations à l'AdB sont composées de

particuliers, couples et familles avec leurs enfants et ont enregistré une hausse de 1,3 % par rapport à l'année précédente. Ainsi, les objectifs de croissance fixés ont été atteints malgré la situation globale.

Un moteur important de cette croissance est l'affiliation permanente qui est valable toute la vie du membre. Plus de 10 400 personnes ont opté en 2022 pour ce type d'affiliation. À la fin de l'année, l'AdB comptait plus de 120 000 membres permanents.

Pour acquérir des membres, l'équipe a surtout recouru à des mesures de marketing direct, par exemple des mailings adressés et des envois non adressés. De plus, l'approche cross-médiatique et le lien entre les mesures analogues et en ligne ont été renforcés. L'accent a aussi été porté sur les membres existants ayant une affiliation annuelle pour les fidéliser autant que possible.



### Des cœurs en Suisse romande

Lancée à l'automne 2021, la campagne destinée spécialement à la Suisse romande a été reprise en 2022. Ainsi, on lisait « Cela peut arriver à tous » sur plus de 450 affiches et en ligne. La campagne a été accompagnée par une promotion organisée dans huit gares romandes et dans le quartier du Flon à Lausanne. Plus de 100 000 cœurs en chocolat avec un message publicitaire ont été distribués.

Outre-Sarine, la campagne lancée en 2019 « Je n'y peux rien », qui a été reçue très positivement par le public, a été complétée par un nouveau spot télévisé et un nouveau sujet pour la publicité extérieure. La première diffusion a eu lieu à l'automne 2022 à la télévision alémanique publique SRF et sur quelques chaînes privées.

Un membre de l'AdB soutient en moyenne le travail de la FSP pendant quinze ans. Pour que cette dernière puisse assumer son travail important aussi à l'avenir, il faut convaincre davantage de jeunes de considérer une affiliation non seulement comme signe de solidarité envers les personnes touchées, mais aussi en raison de son utilité en cas d'accident. Le travail de marketing sera axé sur cette génération post-boomers au cours des prochaines années.



### Top 3 des projets de dons affectés

Recherche

**CHF 4,08 mio**

Développement ParaWork

**CHF 2,13 mio**

ParaHelp

**CHF 0,79 mio**



Nouvelles affiliations

**15 575**

Affiliations permanentes

**121 461**

Page de gauche :  
Nadia Dell'Oro (« Giordi ») est la nouvelle ambassadrice pour la campagne publicitaire de la Fondation suisse pour paraplégiques.



E-mails et demandes web

**105 437**

Appels

**57 139**

Versements traités manuellement

**75 368**



Recettes affiliations  
et dons (cash)

**CHF 98 mio**

### Moins de douleurs, un résultat réjouissant côté dons

En 2022, la Fondation suisse pour paraplégiques a enregistré un résultat de don positif. De nombreuses personnes ont soutenu le travail de la FSP en faisant des dons généreux et témoignant ainsi de leur confiance envers l'utilisation des fonds de la Fondation.

Un projet innovant spécial qui a été promu grâce aux dons d'organisation et de particuliers est le «Virtual Walking» utilisé en thérapie contre les douleurs. Les douleurs chroniques sont assez fréquentes chez les personnes paralysées médullaires et dictent parfois leur vie. Trois quarts d'entre elles les considèrent même comme plus limitantes que le fait de ne plus pouvoir marcher.

Dans un projet de recherche interdisciplinaire avec la haute école de Lucerne, le prototype de la marche virtuelle a été mis en service au CSP. Les résultats sont prometteurs: l'intensité des douleurs chez les personnes ayant une paralysie médullaire peut considérablement baisser.

### Plus proche de la population

L'un des objectifs les plus importants de la Fondation suisse pour paraplégiques est la sensibilisation et le transfert des connaissances au sujet de la paralysie médullaire. Le domaine marketing et communication a été proche du public en 2022 et a mis en œuvre cet objectif dans l'échange direct.

Le moment fort de l'année a été la présence pour la première fois au plus grand salon d'automne de Suisse centrale, à Zoug. Des dizaines de milliers de personnes ont reçu un aperçu de la paralysie médullaire dans une exposition spéciale. Deux personnes touchées ont partagé leur destin avec le public. Des affiliations ont pu être conclues sur place, il y a eu un échange intensif avec les visiteuses et visiteurs et plus de mille personnes intéressées ont décidé de rester en contact avec la FSP.

Page de droite:  
L'illustration avec ses nombreuses personnes, histoires et objets cachés est la pièce maîtresse de la nouvelle brochure du GSP. Elle a trouvé une place de choix dans l'espace visiteurs ParaForum.



La Fondation suisse pour paraplégiques a aussi été présente dans les médias nationaux et locaux. La FSP a aussi communiqué via ses propres canaux, que ce soit dans le magazine des bienfaiteurs «Paraplégie», sur le blog ou encore dans les réseaux sociaux et la newsletter. Cela a permis d'atteindre plus d'un million de personnes en plus.

L'impact des propres canaux de communication a encore augmenté considérablement en 2022. 75 000 personnes suivent désormais la FSP sur les réseaux sociaux, soit près de 8 000 personnes de plus par rapport à l'année précédente. Le nombre d'abonné-es à la newsletter a aussi sensiblement augmenté : fin 2022, ce sont quelque 250 000 personnes qui lisent les nouvelles de Nottwil.

### 17 150 personnes au ParaForum

L'espace visiteurs ParaForum de la Fondation suisse pour paraplégiques offre des informations à propos de la paralysie médullaire. Sept collaboratrices et collaborateurs s'occupent des demandes et questions des visiteuses et visiteurs et organisent des programmes individuels pour les clubs, associations ou classes d'école.

17 150 personnes ont profité de l'offre variée du ParaForum en 2022, dont 2 860 élèves. À l'exposition interactive, elles ont changé de perspective pour se mettre dans un fauteuil roulant. Une visite guidée du Centre suisse des paraplégiques leur a permis d'avoir un aperçu de la vie en clinique. Des personnes elles-mêmes en fauteuil roulant ont alors répondu à des questions et diminué les appréhensions.

Les classes d'école ont bénéficié d'un échange avec une personne touchée pour apprendre de première main ce qu'une vie en fauteuil roulant signifie. Les enseignant-es disposent de documents et programmes adaptés à leurs besoins.

### Le Service Center, l'interlocuteur des membres

Le Service Center de la Fondation suisse pour paraplégiques est une carte de visite et le premier interlocuteur des membres ainsi que donatrices et donateurs. Quinze collaboratrices et collaborateurs s'occupent de leurs demandes et reçoivent beaucoup de reconnaissance au nom de la Fondation suisse pour paraplégiques.

En 2022, près de 283 000 demandes ont été traitées manuellement, dont 105 437 e-mails et demandes via le site ainsi que 57 139 appels. De plus en plus de personnes utilisent les services numériques pour leurs questions et demandes. Ainsi, les demandes en ligne ont augmenté de 26 % pour atteindre 70 848.

Outre les demandes d'adhésion et de résiliation, les changements d'adresse et de nom, les enregistrements de naissances et les conseils personnels concernant l'offre, le Service Center s'est chargé de 75 368 versements (cotisations et dons) et a réalisé plus de 13 000 contrôles qualité pour assurer la qualité des données. Cette mesure permet de détecter les erreurs pour améliorer en permanence la prestation de service pour les membres et les personnes faisant un don.

Nottwil, le 22 mars 2023



D' iur. Joseph Hofstetter  
Directeur Fondation suisse pour paraplégiques



Stephan Michel  
Responsable Marketing et communication  
Fondation suisse pour paraplégiques



Beatrice Müller  
Cheffe des finances Fondation suisse pour paraplégiques

## Contacts

Heinz Frei

Président de l'Association des bienfaiteurs  
de la Fondation suisse pour paraplégiques

T +41 41 939 51 48

[heinz.frei@paraplegie.ch](mailto:heinz.frei@paraplegie.ch)

D<sup>r</sup> iur. Joseph Hofstetter

Directeur Fondation suisse pour paraplégiques

T +41 41 939 63 18

[joseph.hofstetter@paraplegie.ch](mailto:joseph.hofstetter@paraplegie.ch)

## Suivez-nous :

-  [facebook.com/paraplegie.suisse](https://facebook.com/paraplegie.suisse)
-  [twitter.com/paraplegiker](https://twitter.com/paraplegiker)
-  [instagram.com/paraplegie](https://instagram.com/paraplegie)
-  [youtube.com/ParaplegikerStiftung](https://youtube.com/ParaplegikerStiftung)

# Nonprofit Governance

En raison de son appartenance au Groupe suisse pour paraplégiques, l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB) applique les mêmes principes en matière de Nonprofit Governance.

## Principes

- Les organes directeurs garantissent une séparation stricte des compétences en matière de surveillance, de direction et d'exécution, dans le respect de la loi et des statuts. Ils assurent l'équilibre entre la gestion, la direction et le contrôle (checks and balances).
- Les organes directeurs dirigent l'organisation de manière responsable, efficace et durable. Ils tiennent compte en particulier des valeurs fondamentales de l'organisation.
- Les organes directeurs définissent la politique d'information. Ils assurent une information transparente, au jour le jour, tant en interne qu'en externe, sur la structure et les activités de l'organisation, ainsi que sur l'utilisation de ses fonds.
- Les organes directeurs défendent les intérêts et les droits des membres de l'association. Ils garantissent l'efficacité de la coopération entre les collaboratrices et collaborateurs honoraires, bénévoles et salarié-es.
- Les organes directeurs défendent les intérêts des donateurs. Ils ont notamment la responsabilité de collecter les fonds équitablement et de veiller à une utilisation conforme au but poursuivi.

## Objet, structure et buts

### Objet de l'organisation

L'association a pour but de soutenir les efforts de la Fondation suisse pour paraplégiques (FSP) en faveur des paralyzé-es médullaires, notamment en fournissant une aide financière à ceux-ci ainsi qu'aux membres de l'association subissant une paralysie médullaire consécutive à un accident. L'association est apolitique et confessionnellement neutre.

### Structure sociale

Sous le nom d'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB), il existe une association au sens des art. 60 et suivants du Code civil suisse. Son siège est à Nottwil.

### Objectifs, prestations fournies et utilisation des moyens mis à disposition (art. 3 des statuts de l'AdB)

La FSP a pour but la rééducation intégrale des para et tétraplégiques. Elle prend et appuie toutes les mesures indiquées pour atteindre cet objectif, selon l'état actuel de la science et de la technique.

La FSP soutient les paralyzé-es médullaires dans des cas de rigueur par des contributions aux coûts de moyens auxiliaires, d'appareils et d'installations, ainsi qu'aux forfaits de soins non couverts et aide les paralyzé-es médullaires et leurs proches en situation de détresse.

La FSP appuie l'Association suisse des paraplégiques dans la réalisation de ses objectifs.

La FSP met à disposition les moyens financiers pour

- l'extension, l'entretien et l'exploitation du Centre suisse des paraplégiques (CSP) à Nottwil,
- l'extension, l'entretien et l'exploitation de son centre de recherche et de formation qu'est l'Institut Guido A. Zäch (GZI) à Nottwil,
- la constitution, le développement et l'exploitation des autres institutions propres à la fondation exerçant diverses activités bénéficiant aux paraplégiques et tétraplégiques et aux personnes ayant des restrictions physiques similaires, notamment en vue de la recherche, le développement, la translation et la fourniture de moyens auxiliaires de tous types.

La FSP promeut la formation initiale et continue du personnel spécialisé et soutient la recherche scientifique dans le domaine de la rééducation intégrale des paralyzé-es médullaires.

La FSP renseigne sur l'état actuel de ses activités et sensibilise le grand public à la cause des paraplégiques et tétraplégiques, par le biais de son travail d'information. La FSP peut soutenir ou organiser des activités en faveur de personnes ayant des restrictions, affections ou maladies physiques; activités qui sont susceptibles d'améliorer directement ou indirectement la qualité de vie des paraplégiques et tétraplégiques, notamment dans les domaines de la prise en charge médicale, la fourniture de moyens auxiliaires ainsi que la formation, la recherche et l'innovation.

## Comité directeur

### Organisation et composition

Le comité directeur se compose d'au moins cinq et de sept membres au maximum, dont cinq ou six doivent, en règle générale, siéger au conseil de fondation de la FSP. Avec sept membres, trois en font partie du conseil de fondation de la FSP. Le comité directeur est dirigé par un-e président-e. Les employé-es du GSP ne peuvent pas être parallèlement membres du comité directeur. Les liens croisés doivent être publiés.

En ce moment, deux membres du comité directeur de l'AdB sont également membres du conseil de fondation FSP.

### Activités et liens avec des groupes d'intérêts des membres du comité directeur

Les liens d'intérêts se trouvent aux pages 16 et 17 à la présentation de chaque membre du comité directeur.

### Liens croisés avec les organisations proches

Le président Heinz Frei est membre du conseil d'administration d'Orthotec SA ainsi que de ParaHelp SA. Le membre Heidi Hanselmann est présidente du conseil de fondation de la FSP et membre du conseil d'administration du Centre suisse des paraplégiques. Le membre Barbara Moser Blanc est aussi membre du conseil de fondation de la FSP. Le membre Roger Suter est président du conseil d'administration d'Orthotec SA. Le membre Sebastian Tobler a été membre du conseil consultatif du Centre d'innovation pour les technologies d'assistance (IAT) de la FSP jusqu'au 31 décembre 2022.

### Élection et durée du mandat

Le règlement d'élection règle la préparation et le déroulement des élections du comité directeur. L'assemblée générale élit le président et les autres membres du comité directeur. Celui-ci se constitue lui-même. Les élections ont lieu lors de l'assemblée générale ordinaire.

La durée du mandat est de deux ans. La durée du mandat commence à courir immédiatement après l'acceptation de l'élection par le membre du comité directeur élu et prend fin à l'issue de l'assemblée générale des membres ayant lieu l'année dans laquelle la durée du mandat de deux ans arrive à échéance.

Lors de l'assemblée générale 2021, le président Heinz Frei et les membres sortants Pius Bernet, Barbara Moser, Roger Suter, Sebastian Tobler et Stephan Zimmermann ont été réélus pour la durée de deux ans (jusqu'à l'assemblée générale de 2023). Heidi Hanselmann a été élue membre du comité directeur pour la durée de deux ans. Le comptage des résultats des élections a eu lieu lors de l'assemblée générale par écrit le 11 mai 2021. Il n'y a pas eu d'élection lors de l'assemblée générale en 2022.

### Mutations au comité directeur

Il n'y a pas eu de mutations au comité directeur en 2022.

### Règlement de compétences

La séparation des pouvoirs, soit les responsabilités et compétences, du comité directeur sont déterminés par le règlement d'organisation de la société, complément des statuts.

Le comité directeur représente l'association à l'extérieur et la dirige conformément aux dispositions légales et statutaires. Il est responsable de toutes les affaires qui ne sont pas déléguées par voie contractuelle à la FSP. Dans son champ d'attribution, le comité directeur peut arrêter des dispositions générales régissant l'affiliation ainsi que des règlements.

Depuis sa création, la direction des affaires opérationnelles de l'AdB est déléguée à la FSP dans le cadre d'une convention. En raison de la non-séparation des contenus et des buts uniformes fixés statutairement par la FSP et l'AdB en faveur des paraplégiques, la délégation de la direction à la FSP est indispensable pour diminuer les frais des processus opérationnels et présenter une image homogène et efficace sur le marché des dons.

La direction s'occupe essentiellement du positionnement de la FSP auprès du grand public, du moyen de générer des fonds, et de la conquête et fidélisation des membres de l'AdB. Pour le suivi des membres de l'AdB, la FSP exploite le Service Center qui traite toutes les demandes des membres – écrites, électroniques et téléphoniques. Dans ce Service Center, toutes les adresses sont gérées au moyen d'un logiciel de gestion des membres spécial pour l'AdB.

### Incompatibilité

Les membres du comité directeur de l'AdB et ceux de la direction de la FSP ne sont ni mariés entre eux, ni parents proches ou par alliance ni dans une relation de partenariat durable.

## Organisation interne

### Instruments d'information et de contrôle

Le comité directeur est régulièrement informé des activités déployées dans le domaine de la gestion des membres et de la conquête de nouveaux membres, par un rapport intermédiaire trimestriel.

### Contrat de collaboration avec la FSP

Un contrat de collaboration stipule la délégation de la direction chargée du suivi opérationnel des affaires courantes. La FSP s'est engagée à fournir à ses propres frais l'infrastructure et le personnel et à prendre des mesures pour la gestion des membres et le marketing affiliations ainsi que pour l'administration et les finances. Par conséquent, aucun collaborateur n'est employé au sein de l'AdB. En contrepartie, l'AdB verse la totalité des cotisations des membres et des dons à la fondation afin que celle-ci puisse réaliser la volonté du fondateur. La FSP, quant à elle, assure

le versement de tous les montants de soutien bienfaiteurs dans les délais. Pour des raisons d'efficacité, les activités de communication, de collecte de fonds, de marketing et d'administration de la FSP et de l'AdB sont rattachées à la FSP et ne sont pas séparées depuis que la FSP et l'AdB existent.

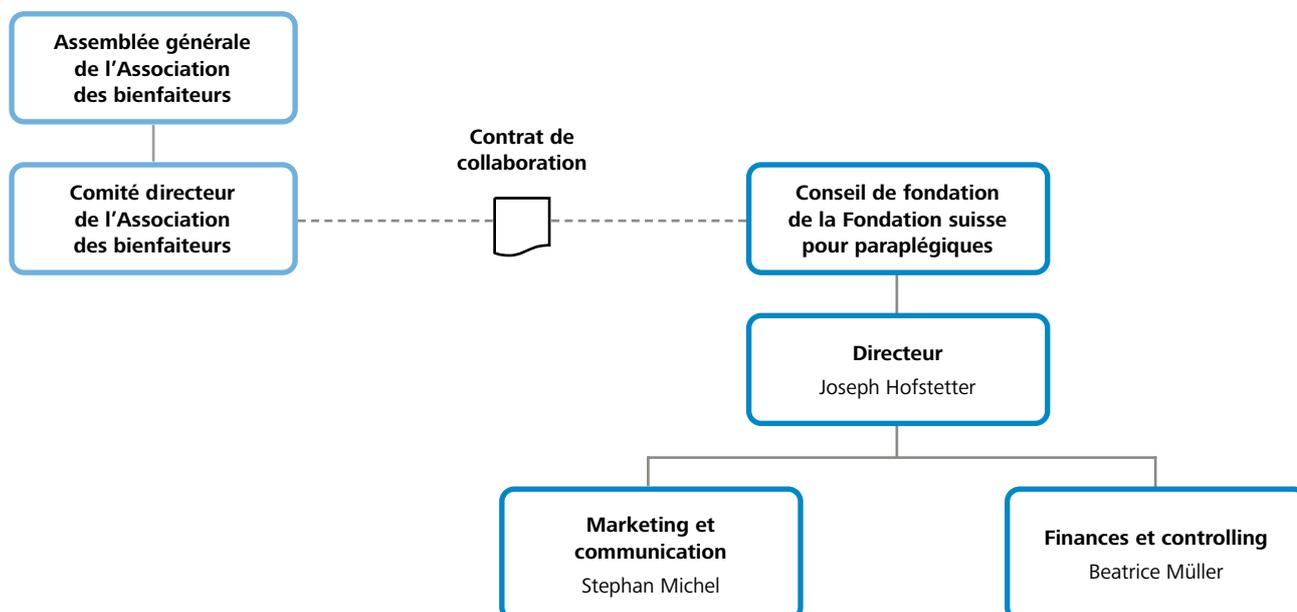
## Rémunérations

### Indemnisation des membres du comité directeur en exercice

Le règlement des honoraires régit les indemnisations comme suit : le président de l'AdB a droit à CHF 1000 par séance. Les autres membres du comité directeur reçoivent CHF 500 par séance, frais compris. Le président de l'AdB, Heinz Frei, et le membre Heidi Hanselmann ont toutefois explicitement renoncé à une indemnisation pour leur travail au sein du comité directeur. En 2022, CHF 4137 de jetons de présence (contre CHF 10 374 l'année précédente) ont été versés. Le comité directeur s'est réuni deux fois en 2022 (contre quatre fois l'année précédente).

### Indemnisation des anciens membres du comité directeur

Aucune indemnisation n'a été versée à d'anciens membres du comité directeur.



### Indemnisation de la direction de la FSP

La publication de l'indemnisation de la direction de la FSP chargée de gérer les affaires courantes pour l'AdB selon le contrat de collaboration est présentée sommairement dans le rapport annuel du GSP.

### Indemnisations des comités directeurs des organisations proches

Aucune indemnisation n'a été versée à des comités directeurs d'organisations proches.

### Honoraires et rémunérations supplémentaires

Ni honoraires ni rémunération supplémentaire n'ont été versés par l'AdB aux membres du comité directeur.

### Prêts

Aucun prêt n'est accordé à des membres du comité directeur ou à des collaboratrices et collaborateurs de la FSP travaillant pour l'AdB.

## Gestion des risques

Les risques du catalogue des risques à travers tout le groupe sont évalués chaque année. La direction FSP a évalué ces risques et a mis à jour les mesures lors de sa réunion du 5 octobre 2022. La protection des données des membres et le maintien de l'excellente réputation de l'AdB et de la FSP constituent le point le plus important et le plus vital en termes de gestion des risques.

Le processus d'évaluation des risques doit permettre la détection précoce et l'évaluation des risques ainsi que la prise de mesures en conséquence. Les risques systématiquement répertoriés, analysés et priorisés ainsi que les mesures/contrôles qui en résultent sont compilés dans un rapport d'évaluation des risques.

Le SCI (système de contrôle interne) est basé sur le système de gestion de qualité (QMS) du Groupe suisse pour paraplégiques qui régule et réglemente en particulier les processus de réception et d'utilisation des moyens. Le SCI a été actualisé dans l'AdB et vérifié ponctuellement. Dans son dernier rapport au comité directeur, la chargée Compliance du groupe a jugé l'efficacité du SCI suffisante et économique.

## Organe de révision

### Durée du mandat du responsable de la révision

L'organe de révision de l'AdB est PricewaterhouseCoopers AG à Lucerne. Gerhard Siegrist gère le mandat en tant que responsable de la révision depuis 2020. L'organe de révision est élu pour un an par l'assemblée générale. L'organe de révision externe exécute son travail dans le cadre des prescriptions légales, selon les principes en vigueur dans la profession et en suivant les recommandations des normes nationales de contrôle.

### Honoraires de révision

Les honoraires de révision pour la vérification des comptes annuels 2022 se sont montés à CHF 16 155 TVA inclus (contre CHF 12 924 l'année précédente), hors frais.

### Honoraires supplémentaires

Aucun honoraire supplémentaire n'a été versé à l'organe de révision.

### Instruments de surveillance et de contrôle par rapport à la révision

L'organe de révision établit un rapport détaillé à l'attention du comité directeur. Ce dernier discute du rapport avec les responsables de la FSP et, s'il l'estime nécessaire, avec le responsable du mandat de l'organe de révision.

## Politique d'information

Le comité directeur de l'AdB garantit que la politique d'information destinée aux membres et aux donatrices et donateurs ainsi qu'aux paraplégiques médullaires est en adéquation avec celle de la FSP, et que la plate-forme d'information commune, la revue « Paraplégie », contient des informations correctes.

Le bilan annuel de l'AdB est accessible à tous les membres sur Internet ou sur commande. Les chiffres et faits les plus importants sont publiés dans la revue « Paraplégie ».

L'AdB est incluse dans le rapport annuel publié par le Groupe suisse pour paraplégiques. En outre, le rapport annuel 2022 de l'AdB est à disposition lors de l'assemblée générale.

# Comité directeur



**Frei, Heinz, 1958\*** 1  
habitant à Oberbipp (BE)

**Président**  
**Membre depuis 2002, élu jusqu'à l'AG 2023**  
Géomaticien; un des athlètes en fauteuil roulant ayant remporté le plus de titres au monde; prix Sports Awards comme meilleur athlète paralympique des 70 dernières années.  
Mandats :  
membre du conseil d'administration d'Orthotec; membre du conseil d'administration de ParaHelp; membre de la commission pour le développement stratégique du site; ambassadeur et conférencier de la FSP; président club hospitalier de Soleure; président du conseil de fondation de la Daniela Jutzeler Stiftung (jusqu'à fin 2022); membre du conseil d'athlètes Swiss Olympic; représentant des athlètes au conseil de fondation de Swiss Paralympic.

**Suter, Roger, 1967\*** 2  
habitant à Sursee (LU)

**Vice-président**  
**Membre depuis 2018, élu jusqu'à l'AG 2023**  
Diplôme en sciences politiques et administratives à l'Université de Hagen en Allemagne ainsi que MBA à la haute école de Lucerne; gérant de Celsus GmbH, Lucerne.  
Mandats :  
président du conseil d'administration d'Orthotec; membre du comité directeur Construction adaptée, Lucerne.

**Bernet, Pius, 1957** 3  
habitant à Egolzwil (LU)

**Membre depuis 2018, élu jusqu'à l'AG 2023**  
Diplôme d'économiste HÉS; contrôleur de gestion diplômé de la SIB; diplôme d'expert-comptable IFRS/IAS; diplôme manager VMI d'association/NPO; MBA en Nonprofit-Management, Université

de Fribourg ; depuis 2018, gérant de la SSBL (fondation pour personnes lourdement handicapées Lucerne) à Emmen ; de 2009 à juin 2018, chef des finances de la Fondation suisse pour paraplégiques.

Mandats :

membre du conseil d'administration de Zentrum Eymatt AG, Nottwil ; président du conseil d'administration d'Alters- und Gesundheitszentrum Adligenswil AG, Adligenswil ; président du conseil d'administration de Bernet Forbes AG ; membre du comité directeur de HKL – Soziale Organisationen des Kantons Luzerns ; président du parti Le Centre d'Egolzwil. Jusqu'à la mi-2022, président du conseil d'administration d'Active Communication SA.

#### **Hanselmann, Heidi, 1961**

habitant à Walenstadt (SG)

4

**Membre depuis 2021,  
élue jusqu'à l'AG 2023**

Logopédiste dipl. de la Haute école intercantonale pour la pédagogie curative ; de 2004 à fin mai 2020, conseillère d'État et cheffe du département de la santé publique du canton de Saint-Gall ; de 2019 à fin mai 2020, présidente de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS).

Mandats :

présidente du conseil de fondation FSP ; présidente de la commission de nomination et de rémunération ; présidente de la commission demandes de soutien ; présidente de la commission pour le développement stratégique du site ; présidente de la commission pour le développement de l'organisation et membre du comité d'audit du conseil de fondation FSP ; membre du conseil d'administration CSP ; membre du conseil de fondation de la Garde aérienne suisse de sauvetage Rega ; membre du conseil des hautes écoles de la haute école suisse pour logopédie Rorschach SHLR ; présidente de la Commission fédérale du Parc national (CFPN).

#### **Moser Blanc, Barbara, 1954**

habitant à Rheinfelden (AG)

5

**Membre depuis 2009,  
élu jusqu'à l'AG 2023**

Études d'études d'économie d'entreprise, diplôme fédéral direction marketing et diplôme de « coaching systématique » ; études post-grades en développement d'entreprise/Change Management et psychologie ; plusieurs années d'expérience comme responsable de marketing et membre de la direction ; conseillère d'entreprise indépendante ; maîtresse de conférences en marketing ; freelance comme assesseur et coach pour cadres supérieurs.

Mandats :

membre du conseil de fondation FSP ; membre de la commission de nomination et de rémunération ; membre de la commission pour le développement de l'organisation de la FSP.

#### **Tobler, Sebastian, 1970\***

habitant à Farvagny (FR)

6

**Membre depuis 2018,  
élu jusqu'à l'AG 2023**

Ingénieur en construction automobile ETS ; post-gradués HÉS en design automobile ; depuis 2021, responsable SCI-Mobility-Labors à la haute école spécialisée bernoise TI, Bienne ; depuis 2016, CEO et cofondateur de GBY SA (Go By Yourself) ; depuis 2011, maître de conférences en technique automobile, construction automobile à la haute école spécialisée bernoise TI, Bienne.

Mandat :

membre du conseil consultatif du Centre innovation pour les technologies d'assistance (IAT) de la FSP jusqu'au 31.12.2022.

#### **Zimmermann, Stephan, D' iur., 1946**

habitant à Zurich

7

**Membre depuis 2009,  
élu jusqu'à l'AG 2023**

Études de droit (Université de Zurich) avec doctorat et admission au barreau des avocats (canton de Zurich) ; partenaire-conseil chez Wehrli Zimmermann & Partner (Zurich).

Mandats :

vice-président du conseil d'administration Logistik Holding AG ; président du conseil d'administration AIM Group Zürich Acquisitions, Investments, Mergers AG ; Erowa Leasing & Finanz AG, Orenda Holding AG ; membre du conseil d'administration d'Orenda Services AG et Schilling Treuhand AG.

\* = personne en fauteuil roulant

# Direction de la Fondation suisse pour paraplégiques



**Hofstetter, Joseph, D' iur., 1960**

habitant à Nottwil (LU)

**Directeur depuis 2012**

Avocat; depuis 2012, directeur de la FSP; de 2010 à 2011, secrétaire général et responsable service juridique FSP; de 2000 à 2011, responsable du service juridique FSP et consultant juridique ASP (jusqu'en 2006).

Mandats:

membre du conseil d'administration d'AWONO AG; membre du conseil de fondation du fonds patronal de prévoyance du Groupe suisse pour paraplégiques; membre du conseil de fondation de la Stiftung Clara und Walter Burkhardt-Gloor; membre du comité directeur du Luzerner Forum für Sozialversicherungen und Soziale Sicherheit; membre du conseil d'administration de medkey AG.



**Meister, Florian, 1987**

habitant à Nottwil (LU)

**Responsable Développement de l'entreprise et de l'innovation depuis 2019**

Master of Science in Business Administration; de 2015 à 2018, chef de projet organisation, département des finances du canton de Lucerne.



**Michel, Stephan, 1966**

habitant à Rothenburg (LU)

**Responsable Marketing et communication depuis 2018**

Executive Master of Science in Communications Management/MScom Licence en Business Administration (économie d'entreprise et spécialisation en marketing); de 2012 à 2018, responsable marketing et communication d'entreprise au siège de la banque Valiant à Berne; auparavant pendant douze ans à l'assurance-maladie CSS comme responsable Corporate and Marketing Communications.

Mandat:

membre du conseil d'administration de Badi Reiden AG.



**Müller, Beatrice, 1970**

habitant à Hütten (ZH)

**Cheffe des finances FSP depuis 2018**

Diplôme en économie d'entreprise ES et MAS en controlling; de 2012 à 2018, responsable Finances et administration ainsi que directrice suppl. de l'hôpital universitaire Balgrist; de 2005 à 2012, responsable Finances et controlling à l'hôpital d'Einsiedeln.

Mandats:

membre du conseil d'administration d'AWONO AG; membre du conseil de fondation et membre de la commission de placement de la Pensionskasse der SPG; membre du conseil d'administration de l'autorité de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations du canton de Zurich (BVS).

Page de droite:  
La course Wings for Life World Run réunit des centaines de milliers de personnes avec pour objectif de guérir la paralysie médullaire.



## Rapport financier de l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques

# Bilan

CHF	Note	31.12.22	%	31.12.21	%
<b>Actifs</b>					
Liquidités	1	6 963 956	4,2	5 261 284	3,4
Autres avoirs à court terme	2	2 691 012	1,6	1 668 324	1,1
Paiement anticipé à la FSP des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante	2	55 426 778	33,7	56 507 486	36,5
<b>Actifs circulants</b>		<b>65 081 746</b>	<b>39,5</b>	<b>63 437 095</b>	<b>41,0</b>
Paiement anticipé à la FSP des cotisations des membres permanents pour les années suivantes	3	92 496 708	56,2	84 403 567	54,5
Placements liés à l'objet	4	7 000 000	4,3	7 000 000	4,5
<b>Actifs immobilisés</b>		<b>99 496 708</b>	<b>60,5</b>	<b>91 403 567</b>	<b>59,0</b>
<b>Actifs</b>		<b>164 578 455</b>	<b>100,0</b>	<b>154 840 662</b>	<b>100,0</b>
<b>Passifs</b>					
Dettes sur livraisons et prestations de services	5	6 750 000	4,1	4 007 539	2,6
Paiement anticipé des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante et des autres dettes à court terme	6	55 426 778	33,7	56 507 486	36,5
Passifs transitoires	7	10 961	0,0	10 661	0,0
<b>Fonds étrangers à court terme</b>		<b>62 187 739</b>	<b>37,8</b>	<b>60 525 686</b>	<b>39,1</b>
Paiements anticipés des cotisations des membres permanents pour les années suivantes	8	92 496 708	56,2	84 403 567	54,5
<b>Fonds étrangers</b>		<b>92 496 708</b>	<b>56,2</b>	<b>84 403 567</b>	<b>54,5</b>
<b>Fonds étrangers</b>		<b>154 684 447</b>	<b>94,0</b>	<b>144 929 253</b>	<b>93,6</b>
Capital lié « Montants de soutien à bienfaiteurs »		7 000 000	4,3	7 000 000	4,5
Capital d'association		2 894 008	1,8	2 911 409	1,9
<b>Capital d'organisation</b>		<b>9 894 008</b>	<b>6,0</b>	<b>9 911 409</b>	<b>6,4</b>
<b>Passifs</b>		<b>164 578 455</b>	<b>100,0</b>	<b>154 840 662</b>	<b>100,0</b>

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

# Compte d'exploitation

CHF	Note	2022	%	2021	%
<b>Produits</b>					
Cotisations des membres	9	72 174 154	83,1	71 317 638	86,3
Dons liés à l'objet	10	6 202 909	7,1	5 794 645	7,0
Cotisations des membres IC pour collaborateurs GSP	11	131 535	0,2	127 665	0,2
<b>Total cotisations des membres et dons</b>		<b>78 508 599</b>	<b>90,4</b>	<b>77 239 947</b>	<b>93,5</b>
Contribution d'exploitation IC de la FSP	12	8 325 000	9,6	5 400 000	6,5
<b>Performance opérationnelle interne</b>		<b>8 325 000</b>	<b>9,6</b>	<b>5 400 000</b>	<b>6,5</b>
<b>Performance opérationnelle</b>		<b>86 833 599</b>	<b>100,0</b>	<b>82 639 947</b>	<b>100,0</b>
<b>Charges d'exploitation</b>					
Cotisations des membres et dons transmis à FSP	9, 10, 11	- 78 508 599	- 90,4	- 77 239 947	- 93,5
Montants de soutien à bienfaiteurs	13	- 8 325 000	- 9,6	- 5 400 000	- 6,5
Frais de personnel	14	- 3 152	- 0,0	- 10 790	- 0,0
Frais de gestion et d'informatique	15	- 14 249	- 0,0	- 18 404	- 0,0
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>- 86 851 000</b>	<b>- 100,0</b>	<b>- 82 669 142</b>	<b>- 100,0</b>
<b>Résultat d'exploitation avant résultat financier</b>		<b>- 17 401</b>	<b>- 0,0</b>	<b>- 29 194</b>	<b>- 0,0</b>
Charges et produits financiers	16	0	0,0	- 575	- 0,0
<b>Résultat annuel</b>		<b>- 17 401</b>	<b>- 0,0</b>	<b>- 29 769</b>	<b>- 0,0</b>

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

# Flux de trésorerie

	Note	2022	2021
<b>Flux de trésorerie découlant de l'activité opérationnelle</b>			
Résultat financier avant attribution/prélèvement au/du capital de l'organisation		- 17 401	- 29 769
Variation des paiements anticipés à la FSP des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante	2, 9	1 080 708	- 591 913
Variation des paiements anticipés à la FSP des cotisations annuelles des membres permanents pour les années suivantes	8, 9	- 8 093 141	- 9 302 515
Variation des dettes sur livraisons et prestations de services	5	2 742 461	- 1 242 461
Variation des passifs transitoires	7	300	- 3 231
Variation des paiements anticipés des cotisations annuelles des membres pour les années suivantes	6	- 1 080 708	591 913
Variation des paiements anticipés des cotisations des membres permanents pour les années suivantes	8	8 093 141	9 302 515
<b>Flux de trésorerie découlant de l'activité opérationnelle</b>		<b>2 725 360</b>	<b>- 1 275 461</b>
<b>Flux de trésorerie découlant des activités d'investissement</b>			
Investissements/Désinvestissement dans des placements liés à l'objet		0	0
<b>Flux de trésorerie découlant des activités d'investissement</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Free cash flow</b>		<b>2 725 360</b>	<b>- 1 275 461</b>
<b>Flux de trésorerie découlant des opérations financières</b>			
Augmentation/diminution du financement interne au groupe (dès 2017 avec prêts FSP)	2, 6	- 1 022 688	857 866
<b>Flux de trésorerie découlant des opérations financières</b>		<b>- 1 022 688</b>	<b>857 866</b>
<b>Variation des liquidités</b>		<b>1 702 672</b>	<b>- 417 595</b>
État des liquidités au 01.01.	1	5 261 284	5 678 880
État des liquidités au 31.12.	1	6 963 956	5 261 284
<b>Variation des liquidités</b>		<b>1 702 672</b>	<b>- 417 595</b>

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

# Variation du capital d'association

## Exercice considéré

CHF	Situation initiale 01.01.22	Affectation/ dotation	Utilisation	Situation finale 31.12.22
Capital social	2 911 409	0	- 17 401	2 894 008
Capital lié « Montants de soutien à bienfaiteurs »	7 000 000	8 325 000	- 8 325 000	7 000 000
Résultat annuel de l'exercice considéré	0	- 17 401	17 401	0
<b>Total</b>	<b>9 911 409</b>	<b>8 307 599</b>	<b>- 8 325 000</b>	<b>9 894 008</b>

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

## Exercice précédent

CHF	Situation initiale 01.01.21	Affectation	Utilisation	Situation finale 31.12.21
Capital social	2 941 178	0	- 29 769	2 911 409
Capital lié « Montants de soutien à bienfaiteurs »	7 000 000	5 400 000	- 5 400 000	7 000 000
Résultat annuel de l'exercice considéré	0	- 29 769	29 769	0
<b>Total</b>	<b>9 941 178</b>	<b>5 370 231</b>	<b>- 5 400 000</b>	<b>9 911 409</b>

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Concernant le capital lié, il s'agit d'une mise à disposition de fonds affectés aux montants de soutien bienfaiteurs (CHF 250 000 en cas de paralysie médullaire suite à un accident avec dépendance permanente du fauteuil roulant). Le règlement « Utilisation des fonds » du compte « Montant de soutien bienfaiteurs/projets spécifiques » s'applique pour l'utilisation des fonds.

# Notes explicatives des comptes annuels 2022

## Bases

### Informations générales

Sous le nom d'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB), il existe une association au sens des art. 60 ss CC. Son siège est à Nottwil. Elle a été fondée en 1978 et poursuit l'objectif d'encourager les efforts de la Fondation suisse pour paraplégiques (FSP) en faveur des paralysés médullaires ainsi que de soutenir financièrement les membres de l'association ayant une paralysie médullaire consécutive à un accident.

### Bases de la comptabilité

La comptabilité de l'AdB est effectuée conformément au Code suisse des obligations et aux normes comptables (Swiss GAAP RPC, notamment Swiss GAAP RPC 21). Elle donne une image correspondant à la situation réelle en termes du patrimoine, des finances et des résultats (True and Fair View). Le bilan de clôture se fait le 31 décembre.

## Principes de présentation des comptes et d'évaluation

### Monnaie

Les comptes annuels sont établis en francs suisses (CHF, monnaie fonctionnelle) conformément à la pratique du groupe.

### Cotisations des membres

Les produits sont délimités par prestation et par période. Les membres reçoivent une attestation de membre indiquant explicitement la durée de l'affiliation (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) ou l'affiliation à vie. Pour cette raison, les cotisations des membres encaissées ainsi que celles transférées à la FSP sont comptabilisées dans le bilan par période et imputées dans les produits et les charges du compte de résultat seulement après la réalisation des conditions prévues par le contrat.

Les factures pour les cotisations de l'année suivante ont été envoyées au début du quatrième trimestre de l'exercice considéré et les paiements pour l'année suivante déjà encaissés ont été comptabilisés au passif du bilan comme « Paiements anticipés des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante » et « Paiement anticipé des cotisations des membres permanents pour les années suivantes ». Les cotisations des membres reçues

sont entièrement transférées chaque mois à la FSP pour une utilisation future. Celles-ci sont donc aussi indiquées au bilan de l'AdB en tant que paiements anticipés pour de futures prestations affectées et réparties en fonction de leurs échéances.

De son côté, la FSP comptabilise les paiements anticipés reçus en tant qu'engagements liés à un objet dans le fonds « Paiements anticipés des bienfaiteurs ». Les liquidités correspondantes sont thésaurisées côté FSP sous les placements liés à un objet, conformément au Règlement des placements. La FSP a ainsi déjà partiellement financé ses futurs déficits d'exploitation.

### Contribution d'exploitation interentreprises (IC) de la FSP

Étant donné que l'AdB transfère entièrement les fonds reçus, la FSP doit rembourser le montant total nécessaire pour le versement aux membres ayant été victimes d'un accident.

### Dons libres et dons affectés à un objet

Les dons reçus sont entièrement transférés à la FSP et comptabilisés avec effet sur le résultat au moment de l'entrée du paiement.

Les dons libres au sein de l'AdB résultent d'arrondis souhaités lors du paiement de la cotisation de membre. Depuis 2017, ces arrondis sont aussi effectués au profit de l'appel de dons affecté des lettres des membres.

Les dons affectés sont générés par des appels de dons pour des projets spécifiques. Un appel aux dons liés à l'objet en faveur de la Recherche suisse des paraplégiques a été réalisé avec l'envoi des lettres des membres à l'automne 2022. Ces trop-perçus de la cotisation des membres sont indiqués séparément et versés conformément à l'objet à la FSP, qui attestera de leur utilisation conforme au comité directeur de l'AdB.

### Montant de soutien pour les bienfaiteurs

Les montants de soutien pour les membres ayant eu un accident et qui ont été diagnostiqués comme ayant une paralysie médullaire sont versés le plus rapidement possible sur demande. Le droit à une indemnisation est établi au moment de l'annonce de l'accident à la position «Montants de soutien bienfaiteurs». Les montants de soutien pour les bienfaiteurs non versés sont indiqués sous «Dettes résultant de livraisons et prestations».

### Charges d'exploitation

En raison de la centralisation des activités du Marketing affiliations et dons, ces coûts sont indiqués dans la FSP. Les charges d'exploitation restantes sont composées des coûts pour l'assemblée générale, le comité directeur et les comptes annuels.

### Liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs sur les comptes postaux et bancaires ainsi que les créances des marchés financiers avec une échéance jusqu'à trois mois à leurs valeurs nominales.

### Paiements anticipés

Les paiements anticipés à la FSP dans l'actif correspondent au transfert intégral des paiements anticipés des membres qui sont comptabilisés au passif.

La durée de l'affiliation annuelle est fixée sur la base de l'année civile. Le paiement se fait en règle générale à l'avance, c.-à-d. avant le début de la nouvelle année civile. C'est pourquoi les paiements anticipés des affiliations annuelles au 31 décembre doivent être indiqués sous «Autres dettes à court terme».

Pour les membres permanents qui paient en avance la somme unique de CHF 1000 et sont ensuite membres à vie, les paiements anticipés à long terme sont désormais comptabilisés annuellement et indiqués sous «Paiements anticipés à long terme». Le calcul de la limite du paiement anticipé est effectué pour chaque membre individuellement et en partant de l'hypothèse que l'espérance de vie statistique est de 81 ans pour les hommes et de 85 ans pour les femmes.

### Impôts sur le résultat

L'AdB est exonérée d'impôts conformément à la décision de l'administration fiscale de Lucerne.

### Capital lié Montant de soutien

Le capital lié Montant de soutien pour les bienfaiteurs de l'AdB poursuit les buts suivants :

- l'octroi du montant de soutien accordé aux bienfaiteurs s'élevant actuellement au maximum à CHF 250 000 en cas de paralysie médullaire consécutive à un accident avec dépendance permanente du fauteuil roulant ;
- l'octroi d'autres montants de soutien à bienfaiteur accordés à des personnes individuelles dans la limite du réseau de prestations de la FSP ;
- le soutien de projets au sens de l'art. 2 al. 2 des statuts de l'AdB du 20 mai 2021.

### Transactions avec des personnes proches

Est considérée comme personne (physique ou morale) proche quiconque peut exercer directement ou indirectement une influence significative sur des décisions financières ou opérationnelles de la FSP ou de ses filiales ainsi que ses proches. Les sociétés détenues directement ou indirectement par des personnes proches sont aussi considérées comme proches.

## Notes explicatives du bilan

### 1. Liquidités

CHF	31.12.22	31.12.21
Comptes postaux	6 963 956	5 261 284
<b>Total</b>	<b>6 963 956</b>	<b>5 261 284</b>

La hauteur des liquidités assure la solvabilité directe pour le versement des montants de soutien. Comme l'année précédente, les montants de soutien non versés figurent sous Dettes sur livraisons et prestations de services.

### 2. Autres créances à court terme et paiements anticipés des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante

CHF	31.12.22	31.12.21
Fondation suisse pour paraplégiques	2 691 012	1 668 324
Paiements anticipés des cotisations des membres pour les années suivantes	55 426 778	56 507 486
<b>Total net</b>	<b>58 117 790</b>	<b>58 175 810</b>

Le jour de référence, il y a un avoir de CHF 2,7mio par rapport à la FSP, qui est disponible directement en cas de besoin. De même, les cotisations payées à l'avance pour 2023 y figurent également.

### 3. Paiement anticipé des cotisations des membres permanents pour les années suivantes à la Fondation suisse pour paraplégiques

CHF	31.12.22	31.12.21
<b>État au 01.01.</b>	<b>84 403 567</b>	<b>75 101 052</b>
Augmentations	10 653 257	11 660 623
Diminutions	- 2 560 116	- 2 358 108
<b>État au 31.12.</b>	<b>92 496 708</b>	<b>84 403 567</b>

L'augmentation des paiements anticipés des membres permanents s'explique par la forte croissance (voir note explicative 9), il y a des délimitations en fonction de l'âge du membre au moment de l'affiliation.

### 4. Placements liés à un objet

Le prêt sans intérêt de CHF 7mio consenti à la Fondation suisse pour paraplégiques à des fins de financement de construction en 2017 court jusqu'en 2024.

### 5. Dettes sur livraisons et prestations de services

CHF	31.12.22	31.12.21
Fournisseurs	0	7 539
Montants de soutien à bienfaiteurs	6 750 000	4 000 000
	<b>6 750 000</b>	<b>4 007 539</b>

Pendant l'exercice, les dettes découlant de demandes de versement du montant de soutien à bienfaiteur déposées mais non encore approuvées ont augmenté de CHF 2,8mio.

### 6. Paiements anticipés des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante et autres dettes à court terme

CHF	31.12.22	31.12.21
Paiement anticipé de cotisations de bienfaiteurs pour l'année suivante	55 426 778	56 507 486
<b>Total</b>	<b>55 426 778</b>	<b>56 507 486</b>

Les lettres des membres pour l'année suivante sont envoyées chaque année au mois d'octobre. Par conséquent, tous les versements des cotisations des membres actuels effectués jusqu'à fin décembre sont des paiements anticipés pour l'année suivante. Ces paiements anticipés ont diminué de CHF 1,1mio pendant l'exercice considéré par rapport à l'année précédente.

Les nouveaux membres adhérents à partir du 1<sup>er</sup> septembre obtiennent l'affiliation jusqu'à la fin de l'année suivante.

## 7. Passifs transitoires

CHF	31.12.22	31.12.21
Frais de révision	8 461	5 661
Autres passifs transitoires	2 500	5 000
<b>Total</b>	<b>10 961</b>	<b>10 661</b>

La position «Autres passifs de régularisation» inclut les coûts comptabilisés pour l'assemblée générale 2022. De même, les frais de révision ont aussi été délimités, qui sont facturés l'année suivante.

## 8. Paiements anticipés des cotisations des membres permanents pour les années suivantes

CHF	31.12.22	31.12.21
<b>État au 01.01.</b>	<b>84 403 567</b>	<b>75 101 052</b>
Constitution sans effet sur le compte de résultat	10 653 257	11 660 623
Dissolution avec effet sur le compte de résultat	- 2 560 116	- 2 358 108
<b>État au 31.12.</b>	<b>92 496 708</b>	<b>84 403 567</b>

Les membres paient un montant unique de CHF 1000 pour une affiliation à vie. La position «Constitution sans effet sur le compte de résultat» correspond à des versements des cotisations de membres permanents. La position «Dissolution avec effet sur le compte de résultat» comprend la part annuelle 2022 de tous les membres permanents. Le calcul part de l'hypothèse que l'espérance de vie moyenne des femmes est de 85 ans et celle des hommes de 81 ans.

## Notes explicatives du compte d'exploitation

### 9. Produit des affiliations

CHF	2022	2021
<b>Affiliations annuelles</b>		
Cotisations des affiliations annuelles encaissées brut	68 534 713	69 551 443
Variation exercice comptable	1 080 708	- 591 913
<b>Produit total membres annuels</b>	<b>69 615 421</b>	<b>68 959 530</b>
Affiliations au 31.12.	1 130 746	1 125 592
Produit moyen	61,57	61,27

### Affiliations de membres permanents

Cotisations des affiliations permanentes encaissées brut	10 651 874	11 660 623
Variation exercice comptable	- 8 093 141	- 9 302 515
<b>Produit total membres permanents</b>	<b>2 558 733</b>	<b>2 358 108</b>
Personnes au 31.12.	121 461	111 041
Produit moyen	21,07	21,24
<b>Total</b>	<b>72 174 154</b>	<b>71 317 638</b>
Ménages	1 252 207	1 236 633
Produit moyen	57,64	57,67

Selon les statuts, les versements des nouveaux membres effectués de septembre à décembre sont considérés comme affiliation proportionnelle de l'année en cours ainsi que comme paiement anticipé pour l'année suivante.

Les produits issus des affiliations annuelles ont augmenté de CHF 0,7 mio. Les produits issus des affiliations permanentes ont augmenté de CHF 0,2 mio.

## 10. Dons affectés

Les dons reçus du fait de l'arrondissement de la cotisation des membres (splitting des dons) sont comptabilisés avec effet sur le résultat au moment de l'entrée du paiement. Ces trop-perçus de la cotisation des membres sont indiqués séparément et versés conformément à l'objet à la FSP. Les trop-perçus de l'exercice considéré ont augmenté de CHF 0,4 mio par rapport à l'année précédente.

## 11. IC Cotisations des membres pour collaborateurs GSP

Les affiliations annuelles des collaborateurs du GSP sont financées par leurs employeurs ou les différentes filiales du groupe et comptabilisées séparément.

## 12. Contribution d'exploitation IC de la FSP

Étant donné que l'AdB transfère à la FSP 100 % des produits des affiliations, la FSP rembourse à l'AdB les montants de soutien accordés aux bienfaiteurs. Conséquence à cela : la contribution d'exploitation IC de la FSP est identique aux montants de soutien versés aux bienfaiteurs.

## 13. Montants de soutien

Pendant l'exercice, CHF 8,3 mio (CHF 5,4 mio l'année précédente) ont été consacrés à des soutiens de bienfaiteurs en faveur de membres victimes d'un accident. Au total, CHF 5,6 mio (CHF 6,7 mio l'année précédente) ont été versés à 29 membres (contre 30 l'année précédente).

## 14. Frais de personnel

CHF	2022	2021
Honoraires comité directeur	3 068	10 374
Frais d'assurances sociales	84	417
<b>Total</b>	<b>3 152</b>	<b>10 790</b>

Quant aux charges de personnel, il s'agit essentiellement de dédommagements versés aux membres du Comité directeur en fonction du rythme de réunion.

## 15. Frais de gestion

CHF	2022	2021
Frais de révision	15 918	16 241
Frais pour les organes et la comptabilité publique	- 2 500	0
IC Frais de locaux du Groupe	545	1 415
IC frais administratifs et informatiques du groupe	286	748
<b>Total</b>	<b>14 249</b>	<b>18 404</b>

La partie Révision inclut tant les honoraires de révisoin réellement versés que les délimitations pour la facture finale. En 2021, il fallait une évaluation spéciale en raison de l'assemblée générale.

Les charges admin. et informatique IC incluent les charges internes du Groupe en rapport avec les réunion du Comité directeur et l'assemblée générale.

## 16. Charges financières et produits financiers

CHF	2022	2021
Frais de compte et commissions	0	- 575
<b>Total frais financiers</b>	<b>0</b>	<b>- 575</b>
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>- 575</b>

## 17. Opérations hors bilan

Comme l'année passée, il n'existe aucune opération hors bilan.

## 18. Obligations conditionnelles, obligations d'achat et de location

En dehors du contrat de collaboration avec la FSP, il n'existe aucune autre obligation d'achat ni de location. En raison de la fin des constructions d'envergure, le comité directeur a établi des lettres de patronage de CHF 28 mio, au lieu de CHF 68 mio prévu au départ. Cela permet de garantir les contrats de crédit de la FSP auprès des banques octroyant des crédits.

L'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques est intégrée dans le groupe de la valeur ajoutée de la Fondation suisse pour paraplégiques. Dans ce cadre, il existe une responsabilité de solidarité en faveur de l'Administration fédérale des contributions à Berne pour les engagements existants et futurs du groupe de valeur ajoutée mentionné.

## 19. Affectations reçues à titre gracieux

Le président et un autre membre ont renoncé à leurs honoraires d'une hauteur de CHF 2500 au total pendant l'exercice considéré.

## 20. Transactions avec des personnes proches

CHF	2022	2021
<b>Fondation suisse pour paraplégiques</b>		
Produits	8 456 535	5 527 665
dont contribution d'exploitation	8 325 000	5 400 000
Charges	78 508 599	77 239 947

Les transactions entre les sociétés du Groupe et les organisations proches sont effectuées au prix de revient – étant donné qu'elles n'ont pas de but lucratif – et, dans le cas où les coûts seraient plus élevés que ceux du marché, elles sont ajustées au prix le plus bas du marché. Les transactions sont à chaque fois inscrites séparément dans les annotations.

Les produits incluent la contribution d'exploitation ainsi que les affiliations des collaboratrices et collaborateurs. Quant aux charges, il s'agit des cotisations versées à la FSP et les dons liés à l'objet reçus par les trop-perçus.

## 21. Indemnités accordées aux membres des organes directeurs

En 2022, CHF 4137 (contre CHF 10 374 l'année précédente) de jetons de présence ont été versés aux membres du comité directeur. En 2022, CHF 1000 ont été remboursés pour l'exercice 2021. Les indemnités du comité directeur et des personnes proches sont publiées en détail dans le rapport Nonprofit Governance.

## 22. Résultats après la clôture du bilan

Entre la date de clôture du bilan et celle de la publication de ces comptes annuels, il ne s'est passé aucun événement ayant une influence marquante sur les comptes annuels 2022.

## 23. Approbation des comptes annuels par l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques

Le comité directeur demande à l'Assemblée générale 2023 d'accepter les comptes annuels 2022 tels qu'ils sont présentés.

# Utilisation du résultat annuel

CHF	31.12.22	31.12.21
Résultat annuel	- 17 401	- 29 769
./. Attribution au capital de l'association	17 401	29 769
<b>Report sur le nouvel exercice</b>	<b>- 0</b>	<b>- 0</b>

Le comité directeur demande à l'Assemblée générale 2023 d'accepter les comptes annuels 2022 tels qu'ils sont présentés. En partant de l'hypothèse que la requête sera acceptée, l'utilisation du résultat est d'ores et déjà inscrite dans les comptes sous «Variation du capital de l'association».

Pour le comité directeur



Heinz Frei  
Président



Roger Suter  
Vice-président

Nottwil, le 22 mars 2023

# Rapport de l'organe de révision

La version française est une traduction. L'attestation de l'organe de révision PricewaterhouseCoopers SA se réfère à la version allemande et se trouve ainsi dans le rapport annuel allemand.

**Association des bienfaiteurs de la  
Fondation suisse pour paraplégiques**

Guido A. Zäch Strasse 6  
CH-6207 Nottwil

T +41 41 939 62 62  
sps@paraplegie.ch

**paraplegie.ch**